



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DU 10 JUIN 2021**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue par séance virtuelle (ZOOM), le jeudi, **10 juin 2021** à compter de 10 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

La communication a été interrompue entre Madame Nathalie Castilloux et Monsieur Hébert Huard pendant un bref moment et revenue jusqu'à la fin de la séance.

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue par séance virtuelle (ZOOM) suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Roméo Briand**, et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue par séance virtuelle (ZOOM) sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu l'absence de public dû à la pandémie et aux recommandations de la Santé publique, cette séance extraordinaire sera diffusée sur le site internet de la Ville ainsi que sur Facebook.

**2021-06-167**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 10 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général.

**2021-06-168**

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2021-06-169**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution – Demande d'aide financière au PAVL – Volet soutien 2021-2022 - Réhabilitation de la rue Day Nord sur un segment de la 5<sup>e</sup> avenue Ouest jusqu'à la 7<sup>e</sup> avenue Ouest
5. Affaires nouvelles
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-06-170

**4. RÉOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL – VOLET SOUTIEN 2021-2022 – RÉHABILITATION DE LA RUE DAY NORD SUR UN SEGMENT DE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST JUSQU'À LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST**

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Mikael Denis, Coordonnateur de projets et inspecteur en bâtiment et environnement agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de **Madame Solange Castilloux**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-06-171

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 10 h 15.

---

Régent Bastien, maire

---

Daniel Langlois, greffier